



Paris, le 12 novembre 2009

ACTUALITE

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE A/H1N1

L'Ordre National des Infirmiers demande que soient appliquées les règles de bonnes pratiques en soins infirmiers

Dans son communiqué de presse du 24 septembre dernier, l'Ordre rappelait les règles de sécurité et de qualité des soins infirmiers nécessaires à l'organisation de la campagne de vaccination contre la grippe A/H1N1 et demandait une révision de la planification logistique, décidées dans la circulaire ministérielle du 21 août 2009.

Le 20 octobre 2009, le Haut Conseil de la Santé Publique, dans son avis¹, confirme la position ordinaire et recommande le respect des bonnes pratiques en soins infirmiers : la personne qui prépare le vaccin est celle qui injecte le produit.

Si la circulaire du 28 octobre 2009 précise mieux ce point, de nombreuses informations émanant des départements indiquent que les préfetures et les DDASS ont décidé de passer outre ces recommandations.

Dans l'intérêt de nos concitoyens, l'Ordre National des Infirmiers souscrit à l'avis du HCSP et demande à ce que l'organisation des centres de vaccination respecte, dans chaque département, les bonnes pratiques pour assurer la vaccination « *l'injection vaccinale doit être réalisée immédiatement et par le même opérateur* ».

Contact presse : Virginie Lanlo – Tél. : 01 42 86 63 76 - Port. : 06 20 09 09 14 – comoni.vl@orange.fr

¹ HCSP, 20 octobre 2009, Avis relatif aux mesures d'hygiène pour la réalisation de la vaccination antigrippale A(H1N1) présentée en flacon multidose